

Permanences Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Oise à Crépy-en-Valois

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme public investi d'une **mission d'intérêt public**, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** dans le territoire départemental.

Quelles sont les missions du CAUE ?

Conseiller, former et informer/sensibiliser constituent les missions du CAUE. Tout acte d'aménagement, depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison, est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous. À tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration de ce cadre de vie, le CAUE promeut la qualité. Il intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Toute son action est donc sous-tendue par une approche pédagogique.

Le CAUE est engagé dans des **enjeux actuels** tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie.

Il y répond en informant, en proposant des **formations** et en développant l'esprit de **participation du public**. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

A qui s'adresse le CAUE ?

Vous êtes un **particulier** et vous avez un projet de construction, d'extension, de rénovation, d'énergie renouvelable ? Vous avez des difficultés à faire aboutir votre demande d'autorisation d'urbanisme ?

Vous êtes un **professionnel de la construction** et vous souhaitez vous former au bâti ancien ou aux nouvelles normes ?

Vous êtes un **enseignant ou un professionnel de la culture** et vous voulez organiser des animations pédagogiques sur l'architecture ou l'urbanisme ?

Le CAUE vous apportera une aide et un conseil gratuit, indépendant et personnalisé. Il répondra à vos questions techniques, administratives et juridiques. Il vous aidera à bien formuler et préparer votre projet.

Afin de faciliter l'accès de la population du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois à ces conseils, **à compter du 03 février 2020, un architecte conseil du patrimoine tiendra tous les premiers lundis du mois, de 13h30 à 17h30, une permanence sur rendez-vous au siège de la CCPV (La Passerelle, 62 rue de Soissons à Crépy-en-Valois).**

Si vous souhaitez prendre rendez-vous, veuillez contacter Madame Christine KRAMER par téléphone au 03 61 58 91 93 ou par mail à christine.kramer@cc-paysdevalois.fr. Celle-ci vous communiquera également les pièces à apporter le jour de l'entrevue.

Pour de plus amples informations, vous pouvez également consulter le site internet du CAUE de l'Oise via le lien suivant : <http://www.caue60.com/> ou le contacter par téléphone au 03 44 82 14 14.